

Breton Philippe,

Professeur des universités,

Laboratoire CNRS « Cultures et sociétés en Europe » Université de Strasbourg

phbreton@club-internet.fr

"Quel rôle joue le processus de dépacification dans la prédisposition à commettre ou non des crimes de masse et des génocides ?"

La thématique des génocides et des crimes de masse constitue depuis un certain temps un objet de recherche particulier. Elle constitue aussi un champ de lectures contradictoires, où les enjeux scientifiques semblent parfois se mêler avec d'autres considérations, comme par exemple la prise en compte du point de vue des victimes. Un exemple de cette pluralité d'interprétation a été fourni par l'opposition entre d'une part les thèses de Daniel Jonah Goldhagen [1997] sur la responsabilité globale des allemands et la planification *a priori* du génocide commis à l'encontre des Juifs par les nazis et d'autre part l'approche de l'historien Arno Mayer [2002], qui reconstruit différemment, et plus circonstancielle, le déroulement du génocide.

A l'intérieur de cette question s'est imposé un sous-thème sur lequel certains auteurs ont proposé différentes interprétations, celui des exécuteurs. Qu'un certain nombre de décideurs aient, pour des raisons diverses, notamment idéologiques et politiques donné des ordres (que ceux-ci aient été longuement prémédités ou non ne change rien) pour qu'un génocide soit commis est une chose, que l'on ait trouvé des hommes (ce sont en effet très généralement des hommes) pour les exécuter en est une autre. Comme le dit très justement Pierre Vidal-Naquet, « Sans ces criminels, sans les mille autres fidèles, exécutants aveugles des ordres reçus, les grands fauves, Hitler, Himmler, Goebbels auraient été impuissants et désarmés. Leur nom ne figurerait pas dans l'histoire : ils seraient passés comme de sinistres météores dans le ciel sombre de l'Europe. C'est le contraire qui s'est produit. » [cité par Christopher BROWNING, 2007 page 22].

Les motivations des exécuteurs sont donc au centre d'une littérature de recherche spécifique. Celle-ci reproduit en partie, à sa manière, les clivages qui parcourent le thème d'ensemble dont cette problématique est issue. Pour Goldhagen, par exemple, les Allemands étaient globalement antisémites et d'un genre d'antisémitisme qui était exterminateur. Les tueurs étaient donc volontaires et en accord avec leur acte. D'autres chercheurs verront dans les tueurs des « hommes ordinaires » qu'une certaine logique conduit à devenir de véritables tueurs en série.

A l'intérieur de la problématique constituée par les motivations des exécuteurs, on trouve encore un sous-ensemble, qui n'a été qu'à peine effleuré jusqu'à présent, celui des

« refusants ». Ce néologisme¹ désigne ceux des exécuteurs potentiels qui, en général au pied du mur, ont refusé de tuer et se sont en général vu doter d'une autre affectation (ils n'ont été punis que dans de rares cas).

Un nouveau cadre explicatif

L'objet de cet article est de proposer un cadre explicatif nouveau qui permette d'expliquer le comportement et les motivations des exécuteurs, notamment comme conséquence d'un processus de « dépacification ». Le cadre explicatif proposé ici fait suite à une recherche conduite à partir de la documentation recueillie antérieurement sur les meurtres de masse commis sur le Front de l'Est et au Rwanda dans le cas des deux génocides qui y ont eu lieu, ainsi qu'au Viet-nam, en Algérie, au Liban, ou sur le site de plusieurs attentats terroristes, où de nombreux crimes ont été perpétrés.

Ce cadre explicatif fait appel à la notion de « dépacification des mœurs », en référence à l'inversion – ou du moins la remise en cause - du processus décrit notamment par Norbert Elias [1973]. Cette notion n'est pas centrale dans les paradigmes explicatifs utilisés jusque là par les chercheurs pour rendre compte des motivations des exécuteurs, donc de la possibilité que soient commis génocides et crimes de masse.

Ces paradigmes, qui ne rendent compte que très imparfaitement de la situation, sont grosso modo de trois ordres. Le premier met en avant le caractère psychopathe de tels actes. Une approche lointaine du sujet, ou encore une approche trop liée à la tragique expérience des victimes pourrait accrédi-ter la thèse que les exécuteurs étaient des psychopathes avérés, recrutés – ou volontaires – pour cette tâche, qui leur procurerait du plaisir ou leur permettrait d'assouvir des pulsions.

Nul doute qu'il n'y en ait eu parmi les exécuteurs, qu'ils aient eu des antécédents psychiatriques, ou qu'ils aient été sujets, après coup, d'un dérèglement mental lié à leurs pratiques meurtrières. Mais l'essentiel n'est pas là. La hiérarchie de l'appareil de sécurité nazi d'ailleurs, avait pour principe d'exclure des unités de tueurs, *Einsatzgruppen* ou bataillons de police, ceux qui y prenaient visiblement du plaisir.

Les hommes de ces unités, s'ils n'étaient pas tout à fait des « hommes ordinaires » (on verra le rôle qu'ils ont joué, précisément, dans le processus de dépacification de l'Allemagne), n'étaient pas particulièrement sélectionnés pour ces missions. L'analyse sociologique que fait Browning des hommes recrutés pour le 101^{ème} bataillon de police de réserve, qui ont pourtant tués, en face à face, plusieurs dizaines de milliers de victimes, va tout à fait dans ce sens.

Le deuxième paradigme explicatif met en avant le racisme comme motivation essentielle des exécuteurs. Qu'il y ait du racisme dans ces situations n'est pas discutable, notamment comme cadre de pensée facilitant le meurtre, mais qu'il en soit la motivation première reste encore à démontrer. De ce point de vue l'unilatéralisme d'un Goldhagen ne nous aide pas.

¹ Voir mon ouvrage « Les refusants, comment refuse-t-on de devenir un exécuteur ? », La découverte, 2009

Le troisième paradigme explicatif, issu pour l'essentiel des travaux de recherche en psychologie sociale, insiste sur la « soumission à l'autorité », dans la droite ligne des travaux de Stanley Milgram [1974], ou sur les phénomènes de groupe. Nul doute que dans les sociétés « dépacifiées » dans lesquelles ces crimes de masse prennent place, le rapport à l'autorité puisse devenir un élément clé des rapports sociaux. Mais, dans le cas des génocides et des crimes de masse, on a pu constater, fait peu connu et peu mis en avant, que les exécuteurs ne sont la plupart du temps pas obligés de tuer et peuvent bénéficier d'une autre affectation. Ils risquent tout au plus dans ce cas une accusation de « lâcheté ».

Cette non-obligation de tuer ne doit pas être interprétée comme un signe de bon vouloir de la part des autorités. Elle correspond simplement au constat de deux réalités : d'une part un nombre important d'hommes éprouvent les plus grandes difficultés à tuer, quelles que soient leurs croyances idéologiques, et la plupart d'entre eux sont soumis à un phénomène de « division psychique », d'autre part il est difficile « techniquement » d'organiser de telles tueries avec du personnel qui lâche prise à la première occasion, comme nous le montre bien les récits de tueries qui nous sont parvenus (voir par exemple le descriptif complet du massacre de Josefow fait par Browning à partir des archives judiciaires du parquet de Hambourg).

Himmler donnera lui-même le ton en soulignant, dans le fameux discours de Poznan, que c'est l'honneur des Allemands d'éprouver du dégoût à remplir cette mission (l'extermination) : « Je peux leur dire que c'est horrible et effroyable pour un Allemand de devoir faire cela. C'est ainsi, et si cela ne nous semblait pas si horrible et si effroyable, alors nous ne serions sûrement pas allemands. Mais si horrible et effroyable que cela puisse être, il était et il sera encore bien souvent nécessaire de le faire. C'est-à-dire que si nous n'avons pas aujourd'hui le courage de le faire alors nos fils et nos petits-fils en subiront les conséquences. Nous n'avons pas le droit de leur faire ça. Il faut qu'une exécution reste la chose la plus difficile à accomplir pour nos hommes. Et, malgré cela, ils doivent serrer les dents et ne jamais faiblir » Cité par Richard RHODES, [2004, page 116].

Le chef de l'appareil de sécurité nazi va jusqu'à proposer à ceux qui ne peuvent pas le faire de simplement « prendre leur retraite ». Cette terrible inversion du principe de l'honneur et de la vertu nous met d'ailleurs sur la voie de l'argument le plus souvent entendu sur le terrain pour justifier les exécutions en masse. Celui-ci met en avant la nécessité de la vengeance.

Le principe vindicatif au cœur du génocide

Si l'on se concentre sur les discours de justification de l'acte meurtrier, on est en effet étonné de voir combien la vengeance est au cœur de l'événement parlé. Il faut donc explorer sérieusement, si l'on veut comprendre les motivations des exécuteurs, l'hypothèse, à la suite de la piste ouverte par Arno Mayer, selon laquelle le processus vindicatif est au cœur de ces situations et qu'il constitue le moteur de l'action, sinon pour les donneurs d'ordre, au moins pour ceux qui les exécutent. Le déploiement du principe vindicatif renvoie directement au processus de dépacification.

Il est très étonnant, dans cette perspective, que peu d'auteurs aient retenu ces propos comme importants, voire les aient pris en compte. Cet oubli, ou cette cécité, s'explique aussi par le fait que les propos vindicatifs ont souvent un tel coefficient d'irrationalité, ils sont si loin de

la réalité des faits, si liés à un nœud d'hallucinations cognitives, que nous avons du mal à croire qu'ils puissent être si opérants, justifiant aux yeux de leurs auteurs des actes aussi extrêmes que le meurtre. De la naît la bévue cognitive majeure dans l'interprétation des faits : *parce qu'un argument qui convainc une personne ne nous convainc pas nous-même, nous avons tendance à croire que ce n'est pas cela qui l'a persuadée et nous en dénions la portée.* C'est peut-être là une loi générale de l'argumentation.

Un phénomène universel

Remarquons, dans cette perspective, que les raisons invoquées sur le terrain se ressemblent beaucoup d'un contexte à un autre. Ce que disent les tueurs nazis de la nécessité de tuer les Juifs ressemble fort à ce que les exécuteurs Hutu disent de la nécessité d'exterminer tous les Tutsi. Le lieutenant américain qui va motiver ses hommes à l'entrée du village vietnamien dont pas un habitant ne ressortira vivant tient des propos assez interchangeables avec le lieutenant français qui entre dans un village de Kabylie lors d'une opération de ratissage meurtrière. Le kamikaze islamiste qui va faire exploser sa bombe à Jérusalem tient les mêmes propos que le membre de la milice chrétienne qui massacre les civils palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila.

Sur tous les terrains de génocide et de meurtre de masse, on rencontre de telles paroles, qui cadrent la nécessité de la vengeance comme moteur de l'action. Le soldat ou l'officier qui torture et tue en Algérie, invoque la nécessité de venger ses camarades et de punir l'agresseur du FLN de ses méthodes barbares. Les soldats japonais qui, pendant plusieurs jours, violent et massacrent les habitants de la ville de Nankin sont motivés, comme le dit l'historien japonais, Tokuji Kasahara, dans le témoignage recueilli par Michaël PRAZAN [2007], par leur « sentiment de vengeance ».

La vengeance est très présente au Rwanda aussi. Elle joue un rôle central dans le génocide qui y a été perpétré, au point que certains ont pu soutenir la thèse que le mécanisme de la vengeance comme modalité de résolution des conflits a concerné également les Hutu entre eux. Deux économistes belges, Catherine André et Jean-Philippe Plateau [1998] ont étudié dans le détail la vie dans la commune de Kanama en 1988, puis en 1993. Dans cette communauté où pratiquement tout le monde était Hutu, et où il n'y avait qu'un seul Tutsi, des assassinats en masse ont tout de même eu lieu – à savoir de Hutu par des Hutu. Jared Diamond en tire la conclusion générale qu'au Rwanda « les mobiles ethniques sont insuffisants pour expliquer le génocide » [2006, p. 386].

L'attentat kamikaze est toujours au centre d'un processus de vengeance. En 2008, lors de l'intervention israélienne à Gaza, Zahwa, la veuve d'Atiyeh, raconte en détail, les larmes aux yeux, le drame qu'elle a vécu et affirme : « Mon prochain fils, je vais l'éduquer pour être un moudjahid, pour qu'il venge tous ces enfants, tous ces morts. » [in BOLE-RICHARD, 2009] Cette problématique est au centre de l'acte des massacreurs de Sabra et de Chatila, qui agissent explicitement pour venger la mort de leur leader, Bechir Gemayel, assassiné peu de temps avant, le 14 septembre 1982.

Une norme centrale

Le paradigme de la vengeance, comme cadre qui donne du sens à l'action des exécuteurs,

demande un sérieux effort intellectuel pour être admis, tant il repose sur une torsion insupportable des faits dans le discours des exécuteurs. Que le criminel, le tueur en série se perçoive comme une victime et que les vraies victimes, celles qui tombent en masse souvent sans comprendre pourquoi on s'en est pris à eux, soient vues par lui comme d'insupportables agresseurs, heurte notre sensibilité aussi bien que notre esprit logique.

C'est que nous raisonnons dans un cadre rationnel et, la plupart du temps, après qu'ont eu lieu les événements. C'est aussi que nous comprenons mal la vengeance, qui est bien plus qu'une colère ou une furie meurtrière réservée aux tragédies antiques ou aux sociétés archaïques. La vengeance n'est pas un acte isolé mais une conception globale de la vie en société et du rapport avec autrui. Elle a constitué, depuis la préhistoire, la norme centrale de la plupart des sociétés humaines. Beaucoup d'entre elles ont cherché à l'éradiquer.

La démocratie grecque est née du refus de ce mode de vie, qui épuisait les villes de l'Attique livrées à d'interminables vendettas entre familles élargies, empêchant tout progrès. Le christianisme des origines n'aura de cesse de proposer une alternative spirituelle, mais surtout en matière de mœurs à cette attitude archaïque.

Toute la modernité occidentale est fondée sur ce que le sociologue Norbert Elias a appelé le « processus de civilisation et de pacification des mœurs », qui implique un double mouvement, d'une part, le renoncement à la vengeance comme cadre général d'éducation et d'action, d'autre part, de « judiciarisation » du conflit, c'est-à-dire de traitement de celui-ci au sein d'un dispositif de parole contradictoire, chargé d'établir rationnellement les faits et les degrés de responsabilité.

Le constat que l'on peut faire à partir de là est que lorsque le principe vindicatif sert de moteur au génocide et au crime de masse, il semble y avoir eu au préalable et systématiquement une affirmation de la légitimité de ce principe en rapport direct avec un processus de « dépacification » des mœurs, soit à l'échelle d'une société, soit dans des isolats régionaux ou locaux.

L'acceptation *préalable* du principe vindicatif, et du rôle central qu'il joue dans les mœurs et dans la culture des protagonistes, est un facteur qui transforme une guerre en une scène barbare accompagnée d'actes génocidaires ou de crimes contre l'humanité. L'idée est ici que, si la vengeance est une norme sociale propre à la société à laquelle appartient le groupe des exécuteurs, le passage à l'acte leur est d'autant facilité.

Un cadre global

Dans les situations que nous venons d'étudier, la plupart des exécuteurs n'imaginent pas une autre modalité que le principe vindicatif qu'ils appliquent. Face au constat des massacres commis par les soviétiques, les policiers allemands n'imaginent jamais mettre en place des procédures de justice destinées à identifier les coupables et à les châtier, après un débat contradictoire sur la nature de leur responsabilité. De ce fait, ils n'attrapent d'ailleurs pratiquement jamais les *vrais* coupables et tuent, en revanche, de très nombreuses victimes innocentes.

De la même façon, nous avons de nombreux témoignages d'exécuteurs nazis persuadés que

s'ils ne gagnent pas la guerre, ou pire, s'ils ne tuent pas, *jusqu'au dernier*, les Juifs, ceux-ci se vengeront en retour et infligeront les mêmes sévices que ceux qu'ont exercé sur eux leurs bourreaux. Par un curieux mécanisme projectif, Goebbels développera, en mars 1943, ce thème comme un argument central.

Selon lui, et beaucoup d'Allemands en sont persuadés avec lui, si les Soviétiques devaient gagner la guerre, « [...] des « commandos d'extermination juifs » accompagneraient la marche des armées soviétiques, répandant sur leur passage « la terreur, le spectre de la famine... et l'anarchie complète. [...] tout le continent [se transformerait en] un seul champ de ruines si on ne parvenait pas à arrêter aux frontières de l'Europe les éléments (orientaux) de la destruction. Mais s'ils entraînent, les cités incendiées, les monuments artistiques détruits ne seraient pas les traces les plus graves que le combat laisserait derrière lui : ses pires conséquences seraient le massacre bestial de masses d'hommes qui succomberaient, victimes de cette marée venue du cœur de l'Asie » [in MAYER, pages 385 et 389].

On aura reconnu là, dans une vision « en miroir » qui est au cœur du principe vindicatif, l'exact traitement que les nazis ont fait subir à leurs victimes sur le front de l'Est.

De leur côté, les exécuteurs Hutu n'imaginaient même pas que les Tutsi rêvaient d'autre chose que de les tuer jusqu'au dernier, au point que peu d'entre eux ont véritablement compris, après la victoire du FPR, qui mit fin au génocide, que ces derniers ne se soient pas vengés massivement et aient au contraire instauré de véritable tribunaux pour juger les coupables, instaurant ainsi (même si la réalité est plus nuancée) un processus de « dé-dépacification des mœurs ».

Non seulement les exécuteurs n'imaginent pas exercer autre chose que la vengeance sur leurs « ennemis », mais ils n'imaginent pas que ceux-ci puissent, eux, procéder autrement. C'est qu'ils sont véritablement enfermés dans un cadre mental *a priori*, où la vengeance n'a pas d'alternative réelle.

Le caractère vindicatif de certaines sociétés

S'engager dans une telle réflexion conduit à accepter une réalité anthropologique qu'il n'est pas toujours facile d'envisager : toutes les cultures, toutes les nations, tous les groupes humains ne sont pas semblables dans leur manière d'aborder des questions aussi fondamentales que la façon de résoudre les conflits, la riposte à l'agression, la restauration d'un ordre social menacé.

L'anthropologue américain Keeley [2002], spécialiste des guerres préhistoriques et primitives, constate, par exemple, que parmi les Indiens d'Amérique, il y avait des « sociétés voyous », prédatrices de leur environnement humain, et des sociétés pacifiques. Il n'y a là aucun déterminisme biologique ou culturel, mais des mœurs, qui se règlent différemment et de façon non définitive, en fonction d'une histoire spécifique. La société la plus violente, agressive et meurtrière qu'ait connue l'Europe, les Vikings, est aujourd'hui une des plus pacifique.

Le principe vindicatif, avec ses déclinaisons plus ou moins violentes, voit son influence inégalement répartie selon les sociétés et les cultures, à des moments donnés de leur histoire.

Il peut faire retour après avoir vu son influence décliner. Sa capacité à structurer l'ensemble des mœurs d'une société et des comportements de ses membres est un enjeu majeur sur le plan politique ou religieux.

Ce travail sur les exécuteurs met en évidence le fait que ce principe, lorsqu'il s'implante au cœur d'un conflit civil ou d'une guerre – quand il n'en est pas à l'origine –, le transforme dans le sens de la violence meurtrière de masse. Mais il débouche sur une autre question, d'une portée plus générale : n'y aurait-il de génocides et de crimes de masse que perpétrés par des sociétés ou des cultures où ce principe vindicatif est puissant et structure les mœurs au point qu'il se trouve des hommes pour devenir les exécuteurs de cette forme de justice ?

Pour le dire de façon plus directe et sous une forme plus affirmative, ils semblent que seules certaines sociétés ou certaines cultures peuvent, à un moment donné de leur histoire, voir les conflits dans lesquels ils sont engagés se doubler de génocides et de crimes de masse, alors que d'autres sont – provisoirement ? – protégées de cette dérive tragique. La « culture de la vengeance » dont elles sont porteuses prédisposerait ses membres à devenir des exécuteurs, se percevant comme bras armés et vertueux d'une justice terrible mais à leurs yeux légitime.

C'est le cas, massif, de l'Allemagne nazie comme de celui du Rwanda. C'est aussi, dans une moindre mesure, celui des États-Unis et de la France, notamment dans les guerres extérieures qu'ils conduisent, comme celui de certaines cultures de l'Islam. C'est le cas, aussi, de certaines sociétés balkaniques.

L'Allemagne et le processus de dépacification des mœurs

Dans le cas du nazisme, il n'est pas difficile de montrer que l'un des ressorts essentiels de ce régime était précisément, dès sa mise en place en 1933, la destruction du système judiciaire démocratique mis en place par la République de Weimar et son remplacement par un système de règlement des conflits s'appuyant à la fois sur une « justice policière » (notamment grâce à la Gestapo) et sur le recours à la délation. L'essentiel des lois et des décrets datant des premiers mois du régime, notamment de mars à juillet 1933, porte sur ces questions. L'ensemble constitue la pierre de touche d'un processus spectaculaire de dépacification des mœurs.

La remise au centre du jeu social de la « déesse de la vengeance » qu'Hitler invoquait dans *Mein Kampf*, a bien constitué le pilier central du régime. La dépacification est directement associée à une volonté de « reféodaliser » la société. De très nombreuses références féodales et notamment celle à la croisade de l'empereur Barberousse ont servi d'analogies pour penser et nommer ce qui aura été la plus grande utopie du régime, la conquête des marches de l'Est pour y établir des colonies esclavagistes de guerriers-paysans SS. Elles sont parfaitement significatives du vaste retour en arrière en matière de mœurs qui caractérisait le projet nazi. Ils ont mis en place les conditions d'une véritable inversion du « processus de civilisation ».

La lutte contre l'influence des Églises catholique et protestante et la mise en place du nazisme comme une sorte de religion païenne participait de ce principe. Alfred Rosenberg, le principal idéologue du régime et délégué du Führer pour l'ensemble de l'éducation intellectuelle et philosophique du Parti national socialiste projetait de créer une « Église nationale du Reich » et pour ce faire « d'exterminer irrévocablement les cultes chrétiens

étrangers introduits en Allemagne durant la triste année 800 »[in Shirer, 1960, page 316].

L'éradication des principes de justice contenus dans les *Évangiles* allait de pair avec une reféodalisation du régime, comme en témoigne l'imagerie propagandiste du régime, articulé sur les fêtes païennes et sur tout le kitch de la chevalerie d'antan, mais aussi sur le retour de l'esclavage, auquel furent soumis des millions de personnes dans le tout le territoire occupé par le Reich.

Selon Shirer, même les paysans allemands se virent enserrés dans une législation (la loi sur la ferme héréditaire du 29 septembre 1933) qui ramenait « les paysans à l'époque médiévale tout en les protégeant contre les abus de l'âge monétaire moderne [...] et les liaient au sol de façon aussi irrévocable que les serfs de l'époque féodale »[1960, page 340]. Shirer ajoute que, « privé de ses syndicats, des conventions collectives et du droit de grève, le travailleur allemand du III^e Reich devint un serf industriel, lié à son maître l'employeur, à peu près comme les paysans du Moyen Âge étaient liés au seigneur du manoir » [1960, page 348].

On remarquera aussi, sans faire d'amalgame, que la propagande d'Al-Qaïda, par exemple sur Internet, est abondamment illustrée par le retour à l'époque féodale de l'islam, avec ses guerriers à cimenterres lançant leurs magnifiques destriers blancs à l'assaut des infidèles chrétiens. C'est aussi une manière de contester les forces de l'islam qui s'opposent à l'usage de la vengeance.

Les trois outils de ce retour à des mœurs archaïques marquées par le principe vindicatif comme mode de vie global – et pas seulement comme modalité de règlement des conflits – furent le recours massif à la propagande et au contrôle de l'information, l'instauration d'une « justice policière » et l'institutionnalisation de la délation. Il fallait décoller rapidement la population des idéaux de justice et de pacification des mœurs que la République de Weimar avait timidement commencé à implanter et auxquels le reste de l'Europe avait commencé à s'acculturer.

De nombreux policiers, soldats ou membres de milices spéciales, comme les SS, ou les *interhamwe* ont joué un rôle central comme acteurs de ce processus de dépacification et d'acceptation de ce que l'historien George L. Mosse [1999] appellera la « brutalisation » des sociétés européennes. Ce ne sont donc pas tout à fait des « hommes ordinaires » qui se trouvèrent face à la situation de devoir être des exécuteurs.

Ils avaient déjà franchi le pas dans une société qui, elle-même, avait passé un cap avec le recul des règles de justice et le retour au principe archaïque de la vengeance, celui-là même qui légitime le meurtre sans jugement et qui marque bien le recul de la civilisation.

- ANDRE Catherine et PLATEAU Jean Philippe, « Land Relations under Unbearable Stress : Rwanda caught in the Malthusian Trap », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 34, 1998
- BOLE-RICHARD Michel, « Le cauchemar du clan Samouni, pris au piège de l'offensive israélienne dans la bande de Gaza », *Le Monde*, 24 janvier 2009.
- BRETON Philippe, *Les refusants, comment refuse-t-on de devenir un exécuter ? La découverte*, 2009
- BRETON Philippe, « Nazisme, une fascination déplacée. À propos de l'ouvrage de Jonathan Littell, *Les Bienveillantes* », *Raison présente*, septembre 2008, n° 167.
- BRETON Philippe, *Questions sur les représentations de l'Alsace par rapport au nazisme et à l'extrême droite*, conférence aux journées d'études « Conformisme, impertinence et provocation dans l'image de l'Alsace », 14 et 15 décembre 2006, Auditorium du musée d'Art contemporain, Strasbourg (<http://argumentation.blog.lemonde.fr>).
- BROWNING Christophe R., *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Tallandier, Paris, 2007
- DIAMOND Jared, *Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, Paris, 2006
- ELIAS Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, Paris, 1973.
- ELIAS Norbert, *La Société des individus*, Fayard, Paris, 1991
- GOLDHAGEN Daniel Jonah dans *Les Bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, Seuil, Paris, 1997.
- KEELEY Lawrence, *Les Guerres préhistoriques*, Le Rocher, Paris, 2002.
- MAYER Arno, *La « Solution finale » dans l'histoire*, La Découverte, Paris, 1990 (« La Découverte/Poche », 2002).
- MILGRAM Stanley, *Soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, Paris, 1974
- MOSSE George L., *De la grande guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européennes*, Hachette littératures, 1999

MUCCHIELLI Laurent et SPIERENBURG Spierenburg (sous la direction de), *Histoire de l'homicide en Europe, De la fin du Moyen âge à nos jours*, La découverte, 2009

MUCHEMBLED Robert, *L'Invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècle*, Fayard, Paris, 1988.

PRAZAN Michaël, *Nankin, la mémoire et l'oubli*, Les Poissons volants et Rosem films, documentaire, 2007

RHODES Richard, *Extermination : la machine nazie. Einsatzgruppen à l'Est, 1941-1943*, Autrement, Paris, 2004

WELZER Harald, *Les Exécuteurs. Des hommes normaux aux meurtriers de masse*, Gallimard, Paris, 2007

SHIRER William L., *Le troisième Reich*, Stock, 1960